

RPI SAULON LA CHAPELLE/BARGES

École élémentaire 1 grande rue 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 79 13 04	École élémentaire 5 grande rue 21910 BARGES 03 80 79 28 90	École maternelle Avenue de la Gare 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 39 86 21
---	---	---

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLES JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

ENSEIGNANTS	SIVOS	PARENTS D'ÉLÈVES
M. AULAS M. AZZARA Mme BORNE Mme FLEURANT Mme GOMIOT Mme PINGUET Mme MONIER M. VALAIS Mme VALAIS	<u>Président :</u> M. DALLER (Maire de Barges) <u>Vice-président :</u> M. BORTOT (Maire de Saulon-la-Chapelle) <u>Suppléants :</u> Mme PEDRON (adjointe à la mairie de Saulon-la-Chapelle) M. LORIOT (adjoint à la mairie de Barges)	<u>ÉLÉMENTAIRE</u> titulaires Mme CHARRON Mme JORDAN Mme PARIGOT Mme PENARD Mme ROMIEU suppléants M. BIBOS M. VIGNAUD <u>MATERNELLE</u> titulaires MME DARDENNE MME ZIMA suppléants Mme COLLIN Mme PORCHEROT
Mme MEUNIER, IEN		

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GOMIOT

Absents excusés : Mme Meunier IEN, Mme Fleurant enseignante du Rased, M. Valais enseignant, M. Bibos, représentant de parents d'élèves, Mme Porcherot représentante de parents d'élèves.

1/ DEMANDE À LA DSDEN DE REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ÉCOLES

Mesdames Monier et Valais, directrices proposent aux membres de l'assemblée de regrouper les 3 conseils d'écoles pour les prochaines réunions de conseil d'écoles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Monier est désignée comme présidente du conseil regroupé.

Les prochains conseils d'écoles auront donc lieu de 18h00 à 20h00 .

- ◆ Vendredi 14 mars 2025 à Barges (à l'école).
- ◆ Vendredi 13 juin 2025 à Saulon-la-Chapelle (en mairie).

2/ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

École de Barges	École de Saulon la Chapelle	École maternelle
80 inscrits 64 votants 7 votes blancs ou nuls 57 suffrages exprimés Taux de participation : 80 % 2 sièges à pourvoir	132 inscrits 105 votants 8 votes blancs ou nuls 97 suffrages exprimés taux de participation : 79,55 % 3 sièges à pourvoir	100 inscrits 88 votants 12 blancs ou nuls 76 suffrages exprimés taux de participation : 88 % 2 sièges à pourvoir
Sont élus :	Sont élues :	Sont élues :
Mme PARIGOT titulaire Mme ROMIEU titulaire M. BIBOS suppléant M. VIGNAUD suppléant	Mme CHARRON titulaire Mme JORDAN titulaire Mme PENARD titulaire	Mme DARDENNE titulaire Mme ZIMA titulaire Mme COLLIN suppléante Mme PORCHEROT suppléante

3/ ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES : MODALITÉS DE VOTE

Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance cette année.

La loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école prévoit la possibilité pour le directeur d'école de recourir au vote par voie électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves après avoir consulté le conseil d'école.

En effet, pour rappel, l'élection des représentants des parents d'élèves, le vote a lieu soit à l'urne, soit par correspondance, soit par voie électronique, sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

Si la modalité de vote électronique est retenue, il appartient aux écoles de recourir aux services d'un prestataire de leur choix fournissant une solution technique de vote électronique par internet avec un cahier des charges précis à respecter.

La mise en œuvre d'une solution technique locale de vote va générer un coût pour les communes.

Le coût s'élèverait à environ 900 € pour l'école élémentaire de Saulon et 600 € pour Barges (devis en ligne sur le site « Elexion »). Il est envisagé à peu près la même chose pour la maternelle.

Il est laissé toute liberté au conseil d'école de choisir la modalité de vote la plus appropriée à la situation locale.

Les parents d'élèves et les mairies ne sont pas favorables.

Après avis du conseil d'école, la modalité de vote retenue pour l'année prochaine est le vote par correspondance.

4/ PRÉSENTATION ET RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Monier présente le conseil d'école :

- ◆ La composition du conseil d'école.
 - Directeur de l'école, qui préside le conseil
 - Ensemble des maîtres affectés au RPI
 - Maire
 - Conseillers municipaux qui sont regroupés en SIVOS depuis cette année
 - Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
 - Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

Il est rappelé que dans le cadre de notre RPI seuls les représentants du SIVOS (ou leurs suppléants), et les représentants de parents titulaires ou représentés par un suppléant peuvent prendre part aux votes.

◆ Le rôle et les attributions du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur des écoles,
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur le projet d'école,
- adopte le projet d'école,
- donne son avis sur le fonctionnement de l'école (hygiène, intégration d'enfants handicapés...)

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'évoquer des cas individuel en Conseil d'École, ou d'ajouter un point à l'ordre du jour qui n'ait pas été prévu.

5/ PRÉSENTATION DU SIVOS

M. Daller explique l'interrogation des conseils municipaux sur l'avenir des écoles notamment en terme de vétusté ainsi que pour le périscolaire. De plus, les villages se développent, ce qui nécessite le projet d'un pôle scolaire qui va regrouper la maternelle et l'élémentaire.

Un cabinet d'étude a été sollicité pour une étude de faisabilité des terrains. Elle est terminée à présent.

SIVOS= syndicat à vocation scolaire constitué pour créer le pôle de façon plus autonome.

Le préfet a pris un arrêté courant août pour la création du SIVOS en septembre 2024.

Il y a 3 titulaires par commune :

- Pour Barges : MM. Daller, Lorient et Vignaud ;
- Pour Saulon-la-Chapelle : M. Bortot, Mmes Pedron et Terrier .

Avec la construction d'un bâtiment scolaire, il y a un projet périscolaire.

La communauté de communes prendra en charge la partie restauration et périscolaire dont elle a la compétence.

Le périscolaire peut espérer des fonds de la région et de la CAF.

Le site choisi se trouve à côté de la maternelle avec une différence de quatre millions d'euros avec un autre site.

Une bande de terrain de 4000 m² est en cours d'achat derrière le petit terrain de football près de la maternelle.

C'est un projet pour la rentrée 2029. L'étude se poursuit avec un cahier des charges, un concours d'architectes, trois parmi lesquels sera choisi le projet.

L'ensemble du projet hors taxe coûte 7 millions d'euros. Subventions pouvant être espérées : 1,5 millions d'euros.

Mme Parigot demande ce que deviendront les anciens locaux. M.Bortot répond que les locaux appartiennent à la commune et qu'il n'y a pas à ce jour de projet établi à ce sujet.

Au niveau administratif, l'objectif des communes est de garder au maximum le fonctionnement actuel.

Le SIVOS aura à sa charge les deux Atsem, les fournitures scolaires, le gaz, l'électricité et l'eau.

Pour 2025, le SIVOS fera un appel de fonds pour que les communes prévoient dans leur budget une somme destinée au pôle. Les commandes seront au nom du SIVOS, l'intitulé changera au premier janvier.

La secrétaire de Barges sera celle du SIVOS.

6/ VOTE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES

L'école maternelle et les écoles élémentaires ont un règlement intérieur différent.

À l'école maternelle, la directrice a remis le règlement en début d'année scolaire.

Aucun ajout n'a été effectué en ce début d'année.

À l'école élémentaire, le règlement intérieur et ses annexes sont consultables sur le blog de l'école.

Aucun ajout n'a été effectué en ce début d'année.

Une modification a été apportée à l'annexe 4 qui porte sur le dispositif PHARE (lutte contre le harcèlement)

Pour l'élémentaire de Saulon, M. Azzara et Mmes Gomiot et Valais interviendront lors de la phase d'entretiens individuels avec la cible, les harceleurs et les témoins.

Pour l'élémentaire de Barges, M. Aulas fait partie de l'équipe ressource.

Mme Valais profite de ce point du RI pour présenter les actions de prévention menées dans le cadre du programme PHARE :

- **Journée nationale « non au harcèlement »** le 7 novembre avec des séances de sensibilisation.

Un questionnaire anonyme a été complété par les élèves du CE2 au CM2.

Ce questionnaire vise à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire.

Il nous permet aussi d'évaluer l'ampleur du harcèlement dans nos écoles.
Pour la restitution aux familles, une synthèse des réponses va être envoyée par mail.

Les points notables :

Chez les plus jeunes, les CE2 :

26 élèves ont répondu au questionnaire ; 1 élève n'a pas souhaité participer.

Tous les élèves déclarent avoir au moins un(e) ami(e) à l'école.

60 % déclarent n'être jamais embêtés, se disent sereins.

Pour les 40% qui se sentent embêtés :

2 élèves disent avoir souvent peur d'aller à l'école à cause d'un ou plusieurs élèves et parmi eux, 1 élève a peur sur le trajet de l'école à cause d'un ou plusieurs élèves.

Les enfants notent des mises à l'écart, des moqueries, des insultes.

8 élèves disent qu'on leur fait mal exprès.

4 élèves disent être ennuyés fréquemment dans les toilettes de l'école et parmi eux, 2 élèves disent qu'on essaye souvent de toucher des parties de leur corps.

Avec comme conséquences : un sentiment de solitude, de tristesse, des maux de ventre, de tête, des difficultés à faire leurs devoirs, à s'endormir.

9 élèves disent connaître un élève harcelé dans la classe.

A la suite de cette auto-évaluation, aucun enfant n'est venu se confier auprès des enseignants.

Afin de libérer la parole, une « boîte à maux » va être mise en place.

Pour les CM1-CM2 :

66 % des CM1 et 75 % des CM2 ne relèvent absolument rien.

La plupart des élèves ne connaissent pas les numéros de contact contre le harcèlement : 3018 (pour le cyberharcèlement) et le 3020.

6-7 élèves expriment qu'ils peuvent devenir violents sans savoir pourquoi.

Chez les CM1, un seul déclare connaître un enfant harcelé.

- **Safer internet day** : s'adresse aux élèves à partir du CE2

11 février 2025 mise en place de séances à adapter en fonction des niveaux pour aborder en classe les thèmes de **l'équilibre du temps d'écran, les premiers pas sur Internet et les réseaux sociaux, la prévention du cyberharcèlement...**

L'équipe enseignante organise dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP au CM2 pour **développer les compétences psychosociales** : accroître sa compréhension de soi, de ses émotions afin de mieux les gérer, communiquer de façon constructive.

Dans ce cadre, Mme Moriot, l'infirmière scolaire du collège La Champagne interviendra auprès des CP le 24 janvier 2025 pour travailler l'empathie en petits groupes de 6 enfants.

**VOTE : maternelle : règlement intérieur adopté à l'unanimité ;
élémentaire : règlement intérieur adopté à l'unanimité.**

7/ POINT SUR LES EFFECTIFS

ÉLÉMENTAIRE : 111 élèves (69 à Saulon – 42 à Barges) répartis en 5 classes.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
18	24	27	19	23	111

5 classes : 18 CP, 24 CE1, 27 CE2, 21 CM1-CM2 (10 et 11), 21 CM1-CM2 (9 et 12)

Prévision pour 2025/2026 : 105 élèves (18 CP, 18 CE1, 24 CE2, 26 CM1, 19 CM2)

MATERNELLE : 54 élèves répartis en 2 classes.

<u>ÉCOLE MATERNELLE</u>				
TPS	PS	MS	GS	TOTAL
	16	20	18	54

Classes : 28 PS/MS , 26 MS/GS

Prévision 2025/2026 : élèves : 10 PS – 16 MS – 20 GS : 46 donc effectif en forte baisse

Un GS ne poursuivra pas sa scolarité à Saulon-la-Chapelle.

Laurence Salaun (ATSEM classe PS/MS) quittera ses fonctions aux vacances de Noël, faisant valoir ses droits à la retraite.

Mme Floralie Renel débutera à la rentrée de janvier.

8/ PROJETS ÉDUCATIFS DE L'ANNÉE 2024/2025

Maternelle

Spectacles :

- Les 3 Chardons « Leïla et la baleine » le Mardi 12 Novembre 2024
- Visite du Père Noël à l'école avec arrivée en calèche par Kelly Sotier « La tribu de Dhana » le Lundi 16 Décembre 2024.
- Spectacle de Noël « La folle vadrouille de Noël » le jeudi 19 Décembre 2024 par Franck Zingarelli de « planète mômes »
- Autres spectacles de « planète mômes » : « Le trésor de Calio Jack » le Vendredi 7 Février 2025
- Intervention sur la préhistoire avec l'association « Pré histoire et histoire jusqu'au bout des doigts » les 9 et 10 Janvier 2024

Carte de vœux pour les aînés en lien avec la mairie de Saulon-la-Chapelle.

PMI :

- Visite de l'orthoptiste pour les PS les plus jeunes qui a eu lieu le 11 Octobre 2024.

Élémentaire

Dans le cadre de l'APQ (activité physique quotidienne), l'école de Saulon s'est équipée de 2 paniers de basket mobiles pour la récréation ainsi que de ballons, de cerceaux et de chasubles.

L'équipe enseignante remercie l'association de parents d'élèves qui a réalisé cet achat d'un montant de 225 € .

Visite de la ferme Côte d'or

Le vendredi 8 novembre après-midi pour les 3 classes de Saulon.

A l'intérieur de la foire gastronomique de Dijon.

Les élèves vont participer, selon la classe, à des ateliers pédagogiques sur le maraîchage, la trufficulture, sur les chevaux de l'Auxois, les moutons, les bovins, les lapins et les volailles, l'emploi et les métiers de l'agriculture.

En classe, travail sur le lexique de l'agriculture, des animaux de la ferme, des métiers ...

Visite médicale pour les CE2 par l'infirmière scolaire du collège La Champagne les 15 et 21 novembre.

Projet forêt pour les 3 classes de Saulon

Avec M. Bertard, gestionnaire de l'ONF qui travaille sur la forêt de Saulon.

Travail en amont en classe sur l'arbre, ses besoins, les principales essences.

Sortie au printemps en forêt de Saulon avec M. Bertard : parcours pour présenter son travail, réinvestir les compétences acquises en classe, découvrir des écosystèmes, comprendre l'importance de la forêt pour les animaux et pour les hommes.

Projet potager pour les 3 classes de Saulon : à l'étude

EPS :

- Sport au gymnase

Utilisation du gymnase le vendredi pour les 3 classes de Saulon, et les 2 classes de Barges.

Les classes de M. Aulas et de Mme Pinguet viendront les vendredis après-midi au gymnase à partir de la période 3 (en janvier). Les classes de Saulon s'y rendent depuis le retour des vacances d'automne.

- Cycle handball pour le cycle 2

Projet de 8 séances de handball avec 4 séances avec Clarisse Stunault, intervenante du club de Nuits St Georges. 1ère séance le vendredi 15 novembre matin au gymnase de Saulon.

- Cycle natation pour les CP et le cycle 3

Les séances ont lieu les jeudis après-midi à la Piscine de Chenôve pour les élèves de CP, CM1 et de CM2 qui n'ont pas validé l'attestation du « savoir-nager » en sécurité. (18 CP + 18 CM1 + 9 CM2 : 45 élèves concernés).

8 séances sont programmées du jeudi 12 septembre 2024 au jeudi 14 novembre 2024.

Une évaluation est organisée à la fin du cycle de piscine en se basant sur le livret départemental.

Les enfants vont pouvoir passer l'attestation du « savoir-nager » en sécurité.

Pour les élèves qui ne valideraient pas cette attestation du « savoir-nager » en sécurité avant l'entrée en 6ème, des compléments de formation seront proposés au collège.

Coût d'une séance à la piscine de Chenôve: 118,80 € pour les 2 classes, soit 958,40 euros pour les 8 séances.

Coût d'un transport AR : 128 € soit 1024 € pour 8 séances

Le coût total pour les communes s'élève à 1 982,40 €.

Les enseignants tiennent à remercier les deux communes pour la prise en charge de frais occasionnés par cette activité obligatoire.

- Cycle « savoir rouler à vélo » pour le cycle 2

Pour les 3 classes de Saulon.

Courant avril 2025 : Ateliers sur 6 jours à l'école, tous les après-midis pour travailler 2 blocs de compétences : savoir pédaler et savoir circuler en milieu sécurisé.

Travail sur le lexique du vélo.

Un mail va être envoyé aux familles pour présenter le projet et demander des parents volontaires pour encadrer les ateliers et également passer l'agrément « vélo ». Cet agrément permet d'encadrer un groupe d'enfants lors d'une sortie sur voie verte. Les personnes qui ont passé l'agrément l'année dernière n'ont pas besoin de participer à une session d'agrément cette année. Leur agrément est valable 5 ans.

Les sorties auront lieu en mai et en juin.

Une sortie se fera pour se rendre dans la forêt de Saulon.

Le taux d'encadrement recommandé est de 1 adulte pour un groupe de 6 enfants.

- Rencontre athlétisme pour le cycle 2 et cycle 3 avec l'école de Saulon-la-Rue.

En juin à Saulon-la-Chapelle, sur le terrain de football et au gymnase

vendredi 6 juin pour le cycle 2

vendredi 13 juin pour le cycle 3

Spectacles de fin d'année :

Pour l'élémentaire : Le spectacle de fin d'année sera suivi de la kermesse à l'école élémentaire de Saulon.

Date: samedi 21 juin 2025 après-midi. Mme Pedron confirme que la salle est disponible.

Pour la maternelle : Le spectacle de fin d'année dans la cour de l'école maternelle.

Date et modalité à l'étude, le vendredi 27 juin au soir est à l'étude. Les représentants de la mairie vont voir avec le comité des fêtes si aucune manifestation n'est prévue le même jour.

Le Noël des mairies aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 18h30.

9/ COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ÉCOLE-COLLÈGE

M. Aulas fait un compte-rendu de la réunion école-collège du 7 octobre.

Échanges sur le PACTE. Les enseignants du premier degré ne peuvent plus intervenir au collège.

Cette réunion a débuté par un point sur les résultats d'évaluation en 6ème. Les résultats sont plutôt encourageants. Des élèves apparaissent dans « Satisfaisant » mais le spectre est large et certains peuvent se trouver dans le bas de cette tranche.

Les professeurs notent que la passation des évaluations sur ordinateur posent, depuis cette rentrée, problème car les années précédentes les heures de technologie étaient consacrées en partie, en début d'année, à apprendre à se connecter. N'ayant plus ces heures, des élèves perdent énormément de temps et d'énergie à se connecter pendant l'évaluation.

Les élèves du RPI sont bien équipés au niveau informatique.

Les élèves rencontrent le plus de difficultés en orthographe et en analyse grammaticale de la phrase. Les résultats en fluence s'améliorent.

Il n'y a pas d'actions communes de prévues entre les CM2 et les 6ème pour cette année.

Les projets sont limités faute de moyens.

10/ LE RASED / APC / SOUTIEN RENFORCÉ / STAGES DE RÉUSSITE

Le RASED

Les écoles du RPI Saulon la Chapelle/ Barges sont rattachées au RASED (réseau d'aide pour les élèves en difficulté) de Noiron sous Gevrey.

Le RASED de Noiron intervient auprès de 18 écoles maternelles et élémentaires. Il se compose d'une psychologue scolaire : Madame Baudement et de deux enseignants spécialisés : Monsieur Borne et Madame Fleurant qui se partagent le secteur d'intervention.

Le RASED intervient pour répondre à des difficultés persistantes que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages ou face à l'adaptation aux exigences scolaires autant à l'école élémentaire qu'à l'école maternelle.

S'agissant des missions de la psychologue scolaire, elle aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Elle peut intervenir pour faire des observations en classe ou effectuer des entretiens individuels avec les enfants ou les familles. Madame Baudement peut également mener des ateliers en petits groupes dans les classes.

Les enseignants du RASED, apportent une aide aux élèves qui ont des difficultés à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Ils interviennent à la demande des enseignants des classes. Leur intervention peut se faire dans le cadre de groupes de remédiation ou en co-intervention en classe.

Lorsqu'un enseignant constate une difficulté persistante dans les apprentissages, il informe la famille et complète une fiche de demande d'aide. Les différentes demandes d'aides sont ensuite analysées en équipe RASED qui propose une intervention. Les familles sont ensuite informées de la prise en charge de leur enfant.

Les objectifs du RASED sont :

- d'améliorer la qualité des parcours des élèves.
- de lutter contre toutes les formes de déterminisme.
- d'assurer l'apprentissage des fondamentaux
- d'aider à maîtriser l'usage de la langue
- de personnaliser les processus d'apprentissage

Le dossier de chaque enfant, construit dans le cadre du R.A.S.E.D., est assuré de rester confidentiel, dans le cadre du secret partagé. Les échanges avec les psychologues de l'éducation nationale sont soumis à leur code déontologique et restent à la discrétion de ces derniers.

S'agissant des priorités, elles sont fixées en début d'année par l'IEN de la circonscription. Pour cette année

scolaire, la priorité des actions des maîtresses E se porte depuis la période 2 sur les classes de CP , CE1 et CM1. A compter de janvier les priorités évolueront progressivement vers les classes de la maternelle.

Au-delà des interventions auprès des élèves, le RASED, en tant que membre du pôle ressource de circonscription, peut intervenir auprès des équipes pédagogiques.

Un projet RASED a été rédigé pour 3 ans en équipe Pôle Ressource de circonscription. Ce projet, remis aux directrices des écoles, est disponible pour consultation par les parents d'élèves et les mairies.

S'agissant du budget RASED, celui-ci leur est alloué par le Sivos de Noiron sous Gevrey ; l'équipe du RASED remercie les communes de Saulon la Chapelle et de Barges pour leur participation établie à 20 euros par enfant pris en charge par le RASED.

Coordonnées du RASED de Noiron-sous-Gevrey : 06 63 32 67 74
15 rue de l'église permanence lundi matin
21910 Noiron-sous-Gevrey

L'APC (Aide Pédagogique Complémentaire)

Sur proposition des enseignants et pour les élèves volontaires.

En élémentaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h25 à 17h25 à Saulon la Chapelle – 16h20 à 17h20 à Barges.

En maternelle : lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h10 par Mme Borne.

Le soutien renforcé (mission du Pacte enseignants)

Sur proposition des enseignants et pour les élèves volontaires.

En élémentaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h25 à 17h25 à Saulon la Chapelle – 16h20 à 17h20 à Barges.

Stages de réussite en élémentaire (mission du Pacte enseignants)

Leur objectif est de permettre à tous les élèves d'approfondir leur culture générale. Ainsi, les élèves volontaires, notamment ceux qui rencontrent des difficultés, bénéficient d'un temps de consolidation de leurs acquis en Français et en Mathématiques.

Les stages sont ouverts à tous les élèves du CP au CM2 sans priorisation de niveau et sont organisés à raison de 3h00 par jour sur 4 jours (de 9h à 12h), la première semaine des petites vacances (sauf celles de Noël) et la dernière semaine d'août.

Le stage des vacances d'automne s'est déroulé sur les 2 écoles élémentaires avec 11 élèves du CP au CM2 à Saulon et 11 élèves du CP au CM2 à Barges.

LE CLAS, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Dispositif financé par la Communauté de communes et soutenu par la CAF et l'Education Nationale, le CLAS vise à accompagner les élèves des classes élémentaires et secondaires dans leur scolarité, en leur proposant des séances d'1h30, deux fois par semaine en dehors des heures de classe.

Au cours de ces séances, les accompagnateurs (salariés et bénévoles) peuvent proposer différentes activités : un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter, de l'aide dans l'organisation du travail personnel, des projets culturels (musées, bibliothèque, théâtre...), des activités d'expression, manuelles ou scientifiques.

Des sorties sont prévues les mercredis matins.

L'objectif est de créer une relation de confiance avec l'enfant afin de l'aider notamment à découvrir ses capacités, à réussir dans sa scolarité, à éveiller sa curiosité et à devenir plus autonome.

L'inscription est annuelle, au tarif de 30 € à l'année .

Le dispositif est destiné aux enfants en grande difficulté. M.Loriot souligne cela, que le but est d'essayer de

redonner goût aux apprentissages à des enfants en décrochage. Il y a comme taux d'encadrement : deux personnes pour 5 élèves.

Les résultats de l'an passé sont encourageants.

Mme Pedron demande si les personnes intervenant sont les mêmes que l'année dernière. Mme Valais répond que non, que les bénévoles ne viennent plus comme la personne salariée, Mme Naudet.

La référente du CLAS est Mme Marion Chevalier.

Mme Jessica Blanchet, nouvelle salariée, intervient les lundis et jeudis à l'école de Saulon-la-Chapelle, de 16h30 à 18h. Elle s'occupe pour l'instant de 4 élèves (1 CM1 et 3 CE2).

M. Daller demande si des AESH interviennent dans les écoles. Mme Valais répond que oui et qu'elles sont au nombre de deux à Saulon, une à Barges. Mme Monier précise qu'il y en aura probablement une à la maternelle.

11/ TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

Maternelle

Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués pendant les congés d'été.

- Nettoyage du jardin.
- La peinture dans la classe de Mme Monier et les sanitaires adultes + sanitaires classe Mme Monier.
- Tous les travaux attenants au remplacement de la structure de jeux dans la cour de récréation.
- Tous les travaux attenants à l'installation d'un interphone vidéo relié à la classe de Mme Monier (seul un souci persiste avec la gâche du portail).
- Suite à d'anciennes infiltrations, les plafonds dans les vestiaires + ateliers avaient été tâchés. Pendant les vacances de la Toussaint tout a été poncé et repeint.

Mmes Monier et Borne remercient vivement la mairie de Saulon-la-Chapelle pour tous les investissements travaux qui ont été opérés ces derniers mois à l'école.

Élémentaire

Un courrier a été envoyé début novembre aux Mairies pour la demande de travaux.

Saulon la Chapelle

L'équipe enseignante remercie la Mairie pour l'achat des 2 chaises réglables qui sont effectivement très pratiques.

Liste des travaux afin de limiter les risques :

- Vérifier les poteaux sur la totalité du grillage ; de plus, une soudure sur une tige horizontale a lâché.
- Vérifier les branches des deux catalpas et tailler si nécessaire.
- Prévoir de poser une main courante sur les escaliers menant sur la place de l'église.
- Dans la cour de récréation, le long de la classe de Mme Gomiot, installer un système évitant les chutes sur la grande grille d'évacuation d'eau pluviale.
- Dans le cadre du PPMs, envisager de pouvoir fuir par le jardin, en ayant un passe pour toute l'école ou en plaçant un boîtier sécurisé (à côté de la porte du jardin) pour récupérer rapidement la clé (actuellement la clé des 2 portes du jardin se trouve dans le vestiaire des CP).

Mme Valais demande si le photocopieur couleur demandé l'an passé est prévu pour bientôt. M Bortot répond que le projet est à l'étude.

Barges

L'équipe enseignante remercie la Mairie pour l'achat de nouvelles chaises, d'un nouveau téléphone portable et la réfection du parquet dans la classe de Mme Pinguet. Celle-ci remercie la mairie de Barges et souligne qu'elle invitera désormais les élèves à se déchausser systématiquement.

Liste des travaux afin de limiter les risques :

Dans la cour :

- Comblir les trous qui se sont formés au pied des arbres.

Dans la classe de M. Aulas, régler le problème de l'alarme incendie.

Pour la classe de Mme Pinguet, installer une sonnette.

Mme Valais demande si l'installation d'un interphone entre les 2 classes est prévue. Lors de l'exercice AI, le réseau mobile était indisponible ; Mme Pinguet n'a pas pu prévenir M. Aulas et appeler les secours.

12/ SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES ET PPMS

- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Écoles élémentaires :

Les exercices d'évacuation incendie ont été réalisés dans les 2 écoles le vendredi 13 septembre 2024.

Pour les classes de Barges :

Temps d'évacuation dans la cour de moins d'une minute pour les 2 classes.

L'alarme dans la classe de M. Aulas n'a pas fonctionné.

Pour les classes de Saulon. Temps d'évacuation inférieur à 2 minutes.

Les exercices « Attentat intrusion » ont été réalisés dans les 2 écoles le vendredi 11 octobre 2024.

Travail sur le confinement pour les classes de Barges. Comme mentionné plus haut, le réseau mobile était indisponible ; Mme Pinguet n'a pas pu prévenir M. Aulas et appeler les secours.

Travail sur la fuite pour les classes de Saulon.

Le dispositif PPMS à Saulon fonctionne bien mais n'est pas audible de la cour. Mme Valais demande si le volume de l'alarme est réglable ou si l'installation d'un haut-parleur dans la cour est envisageable.

Un exercice sur les risques majeurs est prévu le 22 novembre 2024 à Barges et à Saulon.

Les PPMS des deux écoles ont été envoyés courant octobre à la mairie de Barges et à la mairie de Saulon-la-Chapelle.

École maternelle :

Du retard a été pris concernant la réalisation des exercices.

L'exercice incendie aura lieu courant novembre.

Un exercice de sécurité civile aura lieu avant les vacances de Noël.

Le compte-rendu sera explicité au prochain conseil.

Le PPMS va être envoyé sous peu aux mairies.

13/ ÉTAT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES À LA RENTRÉE.

Mme Gomiot présente la coopérative scolaire.

La coopérative permet d'avoir un fond qui sert à payer les cotisations à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), toutes les sorties pédagogiques organisées pendant le temps scolaire (bus, train, cinéma, spectacles), une partie des sorties pédagogiques qui dépassent le temps scolaire, les achats de matériel quand ils s'inscrivent dans les projets des classes de l'école.

Mme Gomiot rappelle que la coopérative scolaire est alimentée par la participation volontaire des familles en début d'année, par la subvention annuelle des mairies et par les dons de l'association des parents d'élèves.

Le montant indicatif de la cotisation est fixé entre 10 et 15 €.

En tant que mandataire de la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Saulon-la-Chapelle, Mme Gomiot présente les remerciements des enseignants aux mairies pour leurs subventions. Elle les présente également à l'association des parents d'élèves.

Saulon-la-Chapelle : le solde du compte de la coopérative s'élève à 2791,40 euros, auxquels s'ajouteront les participations des familles. Les comptes ont été vérifiés par un enseignant et des parents d'élèves, Mme Buzenet et Mme Monin, qu'elle remercie.

Barges : le solde du compte coopérative s'élève à 1913,17 €.

Maternelle : le solde du compte coopérative s'élève à 4570 € et les comptes ont été vérifiés par Mme Dardenne.

Une baisse dans les participations des familles est notable sur la maternelle.

M. Aulas demande aux mairies de ne pas verser leur subvention sur la coopérative de Barges cette année car il n'aurait pas de quoi la justifier.

14/ TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme Monier fait part du fait que le bus arrive en avance à Barges le soir et part en avance de Barges. Mme Jordan confirme le problème et ajoute que des voitures se garent derrière le bus. Cela crée des embouteillages sur le parking.

M.Loriot explique qu'il est possible que seul un bus soit maintenu à la rentrée prochaine.

Il va informer le transporteur que la conductrice du bus doit rester jusqu'à l'heure convenue avant de partir.

Un exercice évacuation du car a eu lieu le jeudi 7 novembre matin pour Saulon en élémentaire ; le vendredi 8 novembre pour Barges.

Mme Deschamps, conductrice chez Linck a présenté les règles de bonnes conduites et de sécurité dans un car. Les élèves ont également réalisé un exercice d'évacuation du car.

15/ L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI :

Mme Parigot présente les projets de l'APE.

L'APE s'est enrichie de 2 nouvelles recrues cette année ; nous remercions les bonnes volontés pour leur implication dans l'association.

L'année passée, nous avons pu mener plusieurs actions :

- fromages
- chocolats de Noël
- plantes et bulbes
- kermesse.

L'APE a participé au voyage en Auvergne à hauteur de 3000 euros, ce qui a baissé le reste à charge de 25 euros par élève.

Les comptes sont actuellement crédités de **+4 724,07 EUR**. L'Association attend de connaître les besoins des écoles. Nous avons déjà offert des paniers de basket à l'école élémentaire de Saulon-la-Chapelle.

Cette année scolaire, une vente de bières de la brasserie des 3 fontaines à Bretenière a déjà eu lieu, rapportant un bénéfice de plus de 300 euros.

Une vente de chocolats est en cours, n'hésitez pas à commander et faire participer vos proches et voisins !

L'APE participera peut-être à une vente de crêpes/ vin chaud lors d'un marché de Noël.

Sont prévues également des actions bulbes/ plantes en février, ainsi que saucisson/fromages en mai.

Au mois de juin, nous prévoyons de proposer une vente d'étiquettes à destination des élèves de grande section, et plus largement à tous les élèves des écoles afin de préparer les affaires de rentrée !

La kermesse viendra encore une fois clôturer cette année scolaire pour l'association. Nous en profitons pour demander à chacun de s'impliquer dans cette kermesse qui ne saurait avoir lieu sans l'aide de chacun !

Un grand merci aux parents pour leur participation aux actions menées par l'APE, aux enseignants, et particulièrement Mme Valais pour son aide précieuse et sa participation active aux actions que nous proposons. Nous remercions également les mairies, qui nous autorisent notamment à utiliser les locaux pour la kermesse, et nous délivrent les autorisations nécessaires.

La séance est levée à 19h41.

La Présidente du Conseil d'Écoles
Mme MONIER

La Secrétaire de séance.
Mme GOMIOT



